

**NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15275\*02  
Article R512-66-1 du code de l'environnement

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :  Madame  Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique  N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom  Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation** :  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

**Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :**

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non

### 3 – INFORMATIONS CONCERNANT LA CESSATION D'ACTIVITE

Date de la cessation de l'activité de l'installation classée :

S'il s'agit d'une cessation partielle de l'activité, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par la cessation :

Commentaires :

**Surveillance des effets de l'installation sur son environnement :**

Poursuite de la surveillance des effets de l'installation sur son environnement par la société Cycle Farm.

Mesures destinées à placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Non concerné.

Autres mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site :

Cessation de l'activité Accoupage rubrique 2112.

Le déclarant confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Fait à

le 18/10/2021

Signature du déclarant

#### 4 - MESURES PRISES OU PREVUES POUR ASSURER LA SECURITE DU SITE

Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site :

Elimination des déchets auprès des prestataires habituels.

Interdictions ou limitations d'accès au site :

Site réhabilité pour une autre activité (rubrique 2150)

Suppression des risques d'incendie et d'explosion :

Poursuite des plans de prévention incendie et explosion par la société Cycle Farm.



PREUVE DE DEPOT N°

**NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-66-1 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

|  |  |
|--|--|
| <input type="text" value="SAS COUVOIR DE LA SEIGNEURTIERE"/> |  |
| <input type="text" value="LIEU DIT LA SERVINGRAIE"/>         |  |
| <input type="text" value="LE LOUROUX BECONNAIS"/>            |  |
| <input type="text" value="49370"/>                           | <input type="text" value="VAL D'ERDRE AUXENCE"/> |

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Date de cessation de l'activité de l'installation classée : .....

Cessation partielle de l'activité : .....

Déclarant :

Le déclarant a confirmé avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Date de la notification de la cessation d'activité : .....

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : .....

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-66-1 du code de l'environnement.

